

## fiche 04 - implanter sa terrasse

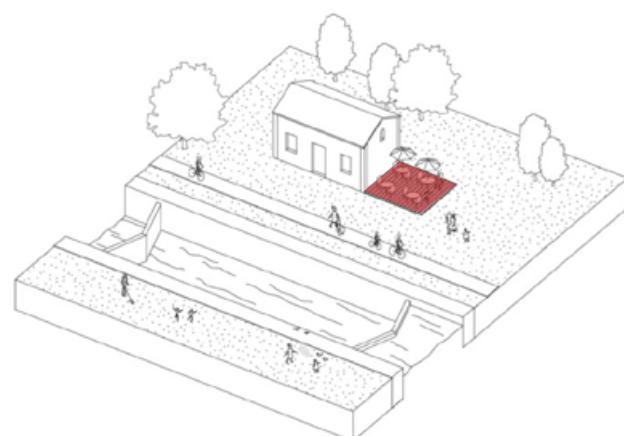
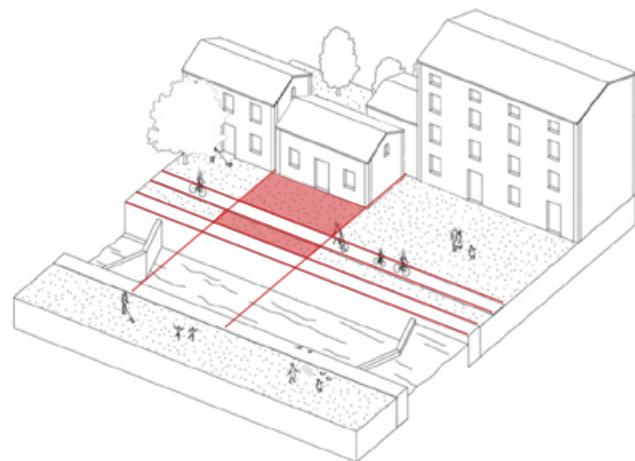
### 1 : principe général : s'inscrire en cohérence avec le bâti existant

L'aménagement d'une terrasse en bordure du canal du Midi doit respecter les valeurs patrimoniales et paysagères du site classé et du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela implique de concevoir un projet discret, réversible et bien intégré.

### 2 : implantation en milieu urbain

Dans les secteurs urbains ou villages bâties en bordure immédiate du canal :

- La terrasse s'implante strictement au droit du bâti auquel elle se rattache.
- Elle n'empieche pas sur l'espace public ou les circulations piétonnes ou cyclables si ces dernières longent le canal.
- L'aménagement tient compte de la lecture architecturale des façades, et évite tout masquage ou surcharge visuelle.
- Une attention particulière est portée au mobilier (parasols, garde-corps, revêtements, etc.), qui doit rester sobre et démontable.



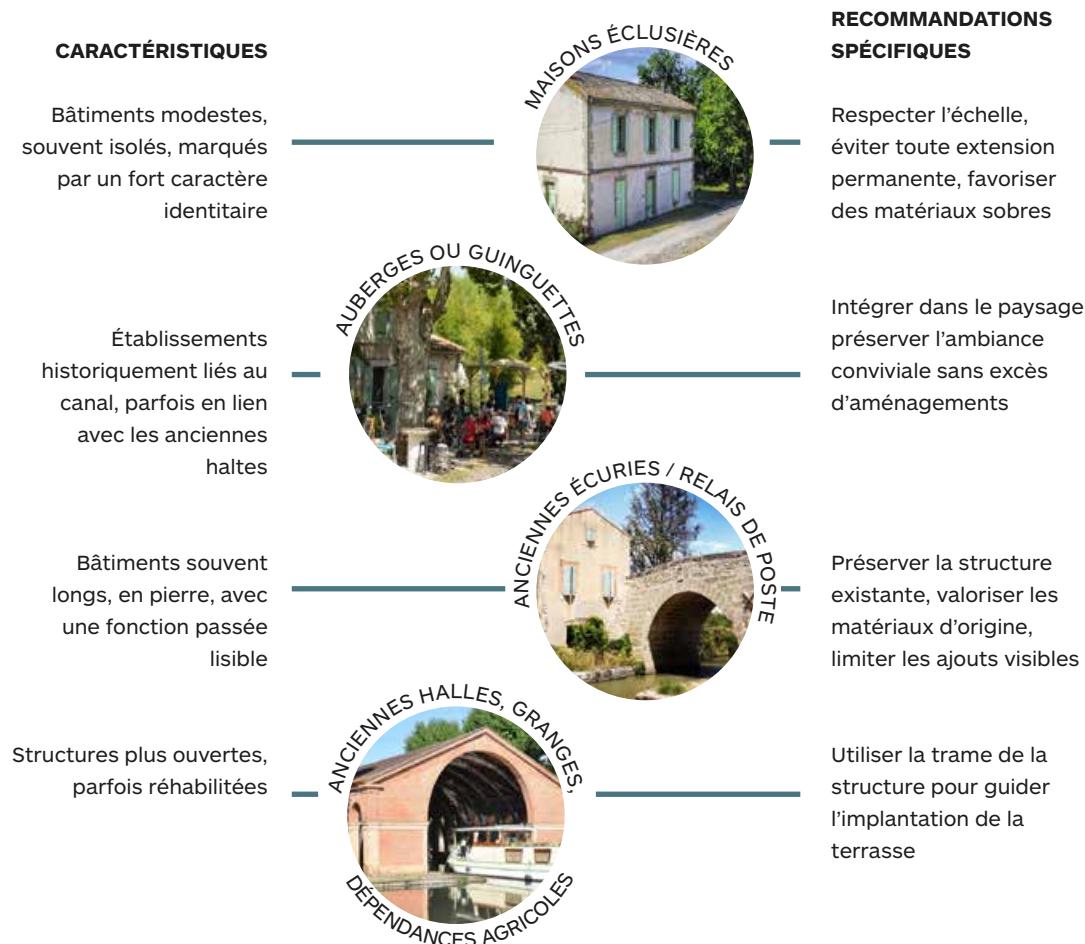
### 3 : implantation en milieu rural

Dans les secteurs plus isolés, hors tissus urbains :

- L'implantation répond à des contraintes techniques spécifiques:
  - o Respect des chemins de halage, souvent affectés à la circulation douce (marche, vélo, gestion du canal).
  - o Préservation des berges et talus, souvent sensibles au piétinement ou fragiles.
  - o Accessibilité pour les services d'entretien du canal ou de secours.
- La terrasse ne doit en aucun cas gêner la circulation ou compromettre la sécurité des usagers. Il est donc préférable qu'elle soit en continuité du bâti existant

## 4 : nota selon les typologies d'établissements

La connaissance du site constitue une étape incontournable, car le canal du Midi est entouré d'un patrimoine architectural riche et souvent remarquable. Chaque typologie d'établissement appelle une approche spécifique et adaptée :



Le descriptif par type de bâtiment n'a pas vocation à être limitatif. Il permet d'illustrer certaines situations particulières, mais les recommandations formulées sont applicables à l'ensemble du bâti. Cette approche permet d'adapter les principes aux contextes spécifiques tout en assurant leur portée générale à l'échelle du site.

Il est recommandé de traiter de manière globale les enjeux liés à la végétation existante et aux accès des bâtiments limitrophes. La végétation offre des atouts paysagers et écologiques, mais peut aussi imposer des contraintes techniques à intégrer à l'échelle du site. De même, les accès aux bâtiments (voitures, garages, seuils) sont à prendre en compte de façon cohérente pour garantir la continuité des usages.

Le port de Trèbes est un exemple réussi d'implantation de terrasses le long du canal du Midi en espace urbain.



L'implantation d'une terrasse le long du canal du Midi exige une lecture fine du site, du bâti existant et de son environnement immédiat. Il est essentiel de respecter les usages historiques du lieu, de ne pas entraver les cheminements, et de proposer un aménagement sobre et réversible. La qualité du projet passe par une adaptation au contexte bâti, qu'il soit urbain, rural ou patrimonial, et par une concertation avec les autorités compétentes (DREAL, ABF, VNF, collectivités).